

# Gestion patrimoniale et financière des collectivités locales

## CONTEXTE

Les collectivités territoriales sont entrées dans un cycle de gestion d'une certaine pénurie qui va nécessiter une ré-interrogation des politiques publiques à mener, et certainement une réorientation des ressources à des besoins toujours en évolution. Si beaucoup de collectivités ont déjà mis en œuvre des outils ou des démarches d'optimisation visant à dégager des marges de manœuvre financière leur permettant au mieux de préserver leur capacité d'épargne, on peut s'interroger sur l'existence éventuelle d'autres moyens de dégager de nouvelles ressources financières.

## PROGRAMME

### 1 - L'état des lieux de la gestion patrimoniale des collectivités locales

#### En quoi consiste le patrimoine des collectivités

- Qu'entend-on par patrimoine des collectivités locales ?
- Que représente le patrimoine des collectivités locales ?

#### Le cadre de la gestion du patrimoine

- Complexité
- Souplesse

#### Un dispositif budgétaire et comptable rigoureux

- Tenue d'un inventaire et son suivi
- Souplesse des politiques de provisionnement et d'amortissement

### 2 - Les enjeux et la mise en œuvre d'une gestion plus dynamique du patrimoine

#### Effectuer le recueil et l'analyse du patrimoine de votre collectivité

- Les sources d'information
- Les bénéfices d'une meilleure connaissance et d'une valorisation du patrimoine
- Méthodologie pour disposer d'une meilleure connaissance du patrimoine

#### Optimiser la gestion de votre patrimoine

- Intégrer la gestion du patrimoine dans la notion de projet
- Faire du patrimoine un levier producteur de services publics
- Classification des chantiers à mener

## FORMATEUR

**Jean-Louis DURET**, fondateur du cabinet-conseil De Patrimonio en gestion financière et patrimoniale des collectivités territoriales. Chargé de cours (finances locales) à l'université de Poitiers-Faculté de Sciences économiques-Master 2. Ancien responsable de la mise en place des systèmes d'analyse financière des collectivités territoriales à la Caisse des dépôts pendant 15 ans. Ancien directeur régional au Crédit Local de France, successivement en Limousin, Poitou-Charentes, et Centre, pendant 10 ans.

## PUBLICS

Élus du bloc communal (communes et intercommunalités) et élus départementaux

- Formation sur mesure adaptée aux attentes des participants
- Formation réalisable sur demande en intra au cœur de votre collectivité
- Formation réalisable en vidéoconférence (nous consulter)

**DURÉE** : 1 journée (9h - 17h30)

## DATES

Mardi 6 octobre 2020

Mardi 8 décembre 2020

Jeudi 11 février 2021

Jeudi 15 avril 2021

**LIEU** : IFET, Paris et **Au**  **de votre territoire**

### 3 - Le déploiement d'une stratégie budgétaire à partir d'une gestion patrimoniale

#### Arbitrages et classification du patrimoine à partir de la méthodologie du DEA

- Diagnostic / évaluation / arbitrage

#### Après le DEA : quelle solution d'ingénierie financière retenir ?

- BEA / AOT / Partenariat / crédit-bail / ...

#### Capacité financière et gestion patrimoniale

- Définir et mesurer la capacité financière d'une collectivité
- Analyse budgétaire d'une collectivité
- Analyse financière d'une collectivité
- L'analyse prospective
- Gestion patrimoniale et PPI
- La synthèse des projets et leur financement
- Le PPI
- Les arbitrages des opérations d'investissement

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux  
 Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS  
 01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr  
<http://www.departements.fr/ifet-formation/formation>  
 6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**ATTENTION : certaines formations sont associées à un bulletin d'inscription spécifique.  
Vérifiez bien que le bulletin d'inscription que vous complétez est bien en rapport avec la formation choisie**

Madame - Monsieur : .....

Fonction : .....

Collectivité : .....

Adresse de la collectivité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel du correspondant formation (indispensable) : .....

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) : .....

.....

Tél. mobile : .....

Courriel : .....

Je souhaite m'inscrire à la formation .....

qui se déroulera le .....

J'ai connu cette formation par .....

La formation doit être facturée :  à la collectivité  directement à l'intéressé(e)

Prix de la session : 590 € la journée (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)

Prix de la session : 550 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

**Date et signature :** .....

Bulletin à retourner à l'IFET : mél. : [ifet@departements.fr](mailto:ifet@departements.fr) ou au correspondant formation de votre collectivité

### CONDITIONS D'ANNULATION

**• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité**

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondants à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

**• Annulation et report du fait de l'IFET**

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.